

# **COMPTE-RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars, à dix-sept heures trente minutes, le conseil municipal de LE FOLGOET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.

**Date de la convocation** : 21.03.2022

**Présents** : Pascal KERBOUL – Odette CASTEL – Stéphane LE ROUX - Patrick ROUDAUT – Céline GOUEZ – Michel LE GALL – Yannick GUILLERM – Nathalie FLOCH – Cécile GOUEZ – Xavier PENNORS – Gérard MAREC – Jean-Noël LE MENN – Jacques CARRIO – Caroline THOMAS – Xavier LANSONNEUR – Marie LE DU

**Excusées** : Emmanuelle LE ROUX, Fabienne LEPOITTEVIN qui ont respectivement donné pouvoir à Odette CASTEL et Patrick ROUDAUT ; Béatrice MUNOZ, Emilie LE JEUNE, Olivier BERTHELOT, Renato BISSON et Gwénaëlle LE HIR

**Secrétaire de séance** : Marie LE DU

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24.02.2022**

Le compte-rendu de la séance du 24 février 2022 est voté à l'unanimité.

## **UTILISATION DE LA DELEGATION DU MAIRE – Art. L2122-22 du C.G.C.T. – Délibération N°2020-32 du 11.06.2020**

1) **Les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption (alinéa 15)**

<b>N°</b>	<b>Vendeur</b>	<b>Adresse</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Surf.</b>	<b>Acquéreur</b>
2022-12	PERROS	4 Rue Cadoudal	AB298	747	DUBOIS Nathalie
2022-13	STRICOT Raphael	Route de Lannilis	AH205-206-204	767	LE GALL Claude
2022-14	Consort CORRE	4 Allée des Jonquilles	AH118	643	FOURNIER Isabelle
2022-15	ELLEGOET Jean et ILY Marie	12 Rue des Genêts	AH214	411	WOHLSCHLEGEL Samantha

## **Intervention de Sandrine OLIVIER, Conseillère aux Décideurs Locaux, sur la situation financière de la collectivité.**

Madame Sandrine OLIVIER, Conseillère aux Décideurs Locaux, présente la situation financière de la commune au vu du compte administratif 2021.

# LE FOLGOËT



## Compte de gestion 2021

### Situation patrimoniale



Conseil du 25 mars 2022

## 1 - Les résultats de l'exécution budgétaire

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement : Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Budget principal				
Investissement	580 796,27		149 163,74	729 960,01
Fonctionnement	512 422,12	510 000,00	621 544,56	623 966,68
<b>TOTAL</b>	<b>1 093 218,39</b>	<b>510 000,00</b>	<b>770 708,30</b>	<b>1 353 926,69</b>

Les résultats de clôture de l'exercice 2021 qui seront repris au budget 2022 :

729.960,01 € pour la section d'investissement

623.966,68 € pour la section de fonctionnement (à affecter)

## 2 - Données de l'exécution budgétaire

### Mandatement

Nombre ligne de mandats

2021 1 877

2020 1 955

Délai global de paiement

2021 12,50

2020 12,76

### Titres

Nombre ligne de titres

2021 3 268

2020 2 542

Taux recouvrement sur exercice précédent

2021 97,40 %

2020 97,48 %

Délai de recouvrement

2021 69,09

2020 48,73

### Indicateur de pilotage comptable

IPC

2021 **94,74/100**

2020 **94,74/100**

L'Indice de Pilotage Comptable, qui est basé sur les données de la balance comptable, ne constitue pas un critère exclusif d'appréciation de la fiabilité des comptes.

Il permet cependant de s'assurer de la maîtrise des opérations comptables de base (provisions, amortissements, intégrations d'immobilisations...)

**Le compte de gestion 2021 présente une anomalie comptable, régularisée au budget 2022.**

## 3 - les grandes masses budgétaires

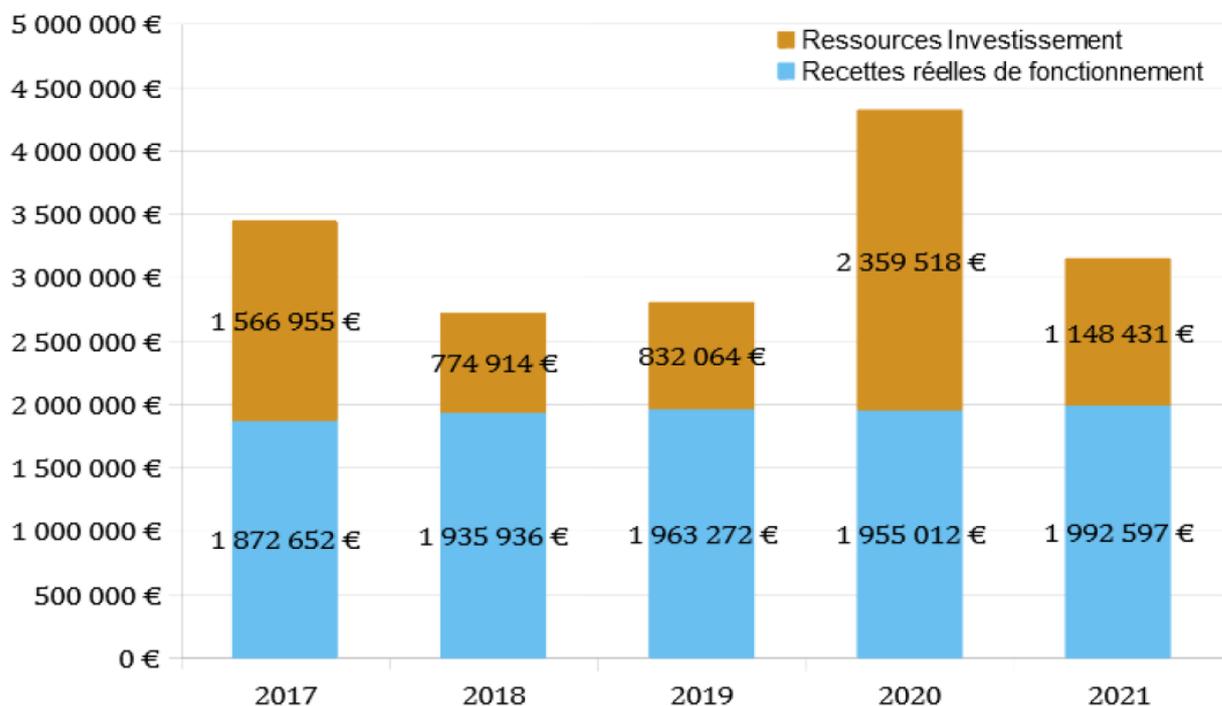
### Dépenses



Moyenne des dépenses : 2.541.283 €

### 3 - les grandes masses budgétaires

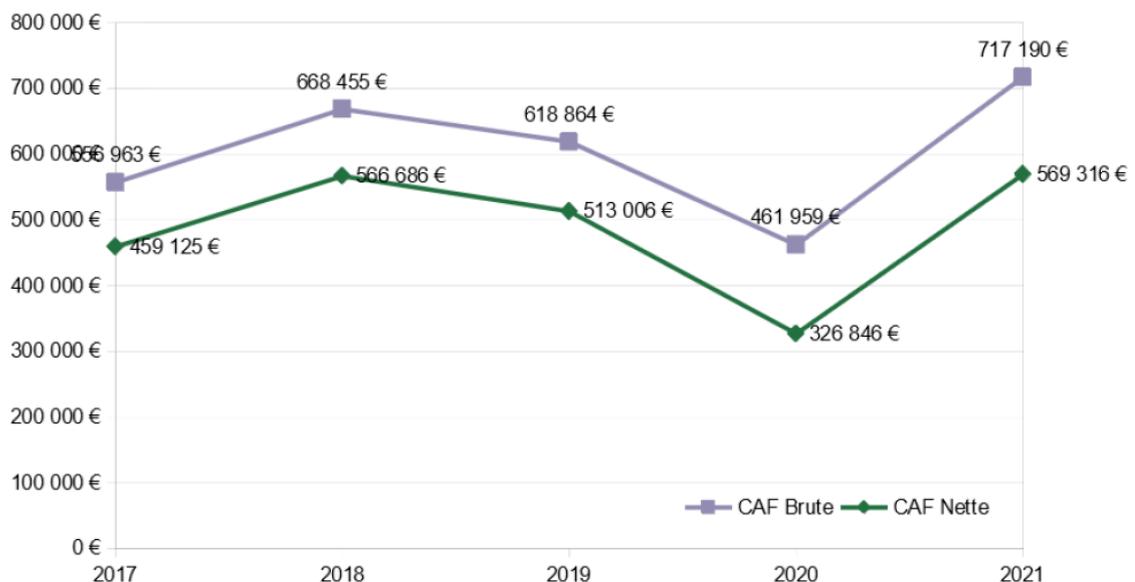
#### Recettes



Moyenne des recettes : 3.280.270€

### 4 - La capacité d'autofinancement : C A F

La CAF représente l'excédent de fonctionnement, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (RRF) et les charges réelles de fonctionnement (CRF).



CAF Brute : 717.190 € = 218 €/ hab

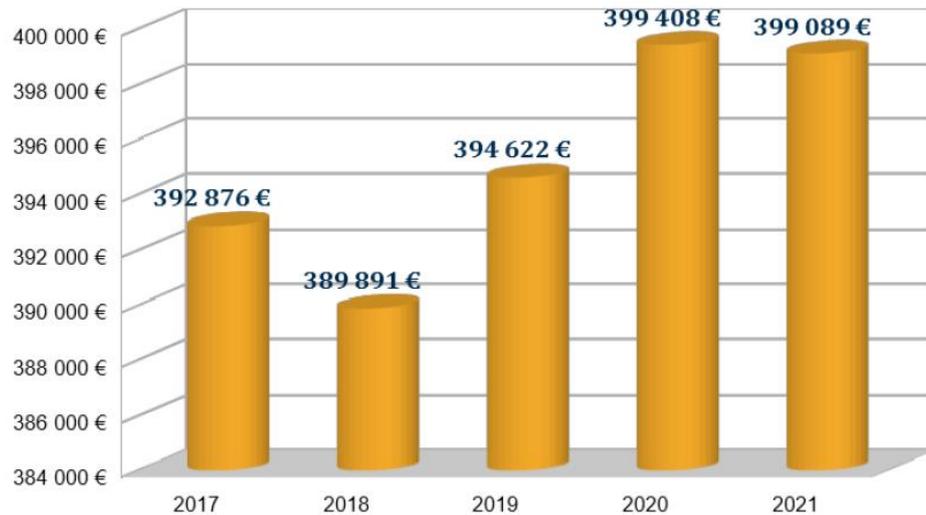
CAF nette : 569.316 € = 173 €/ hab

Moyenne département (2021): 217 €/ hab

Moyenne département (2021) : 150 €/ hab

Strate départementale de comparaison : communes de 2.000 à 3.499 habitants

## 5 – FOCUS → Recettes → Dotation Globale de Fonctionnement



121 € / hab contre 183 € / hab pour la strate départementale (2021)

### Structure de la DGF

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

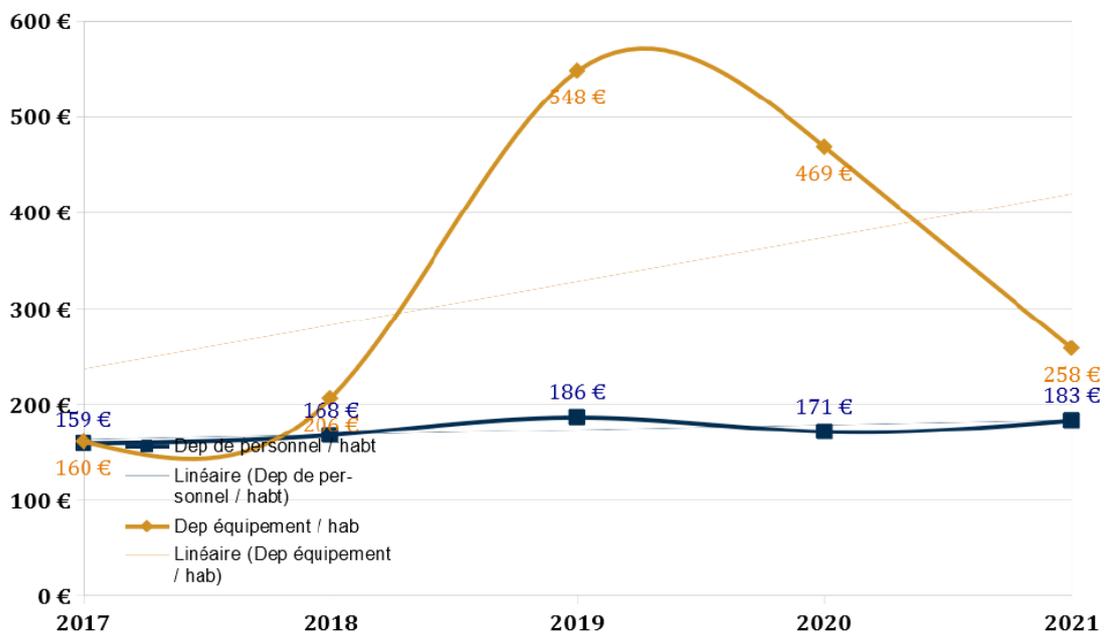
**2021**

Part Forfaitaire : 309.352 €  
 DSR Péréquation : 44.349 €  
 DNP : 45.388 €

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

## 6 – FOCUS → Dépenses



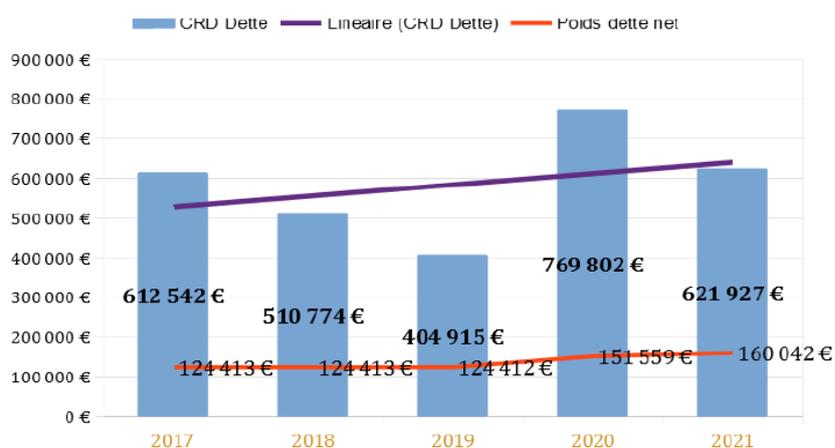
Strate départementale :

319 €/ hab pour les charges de personnel ---

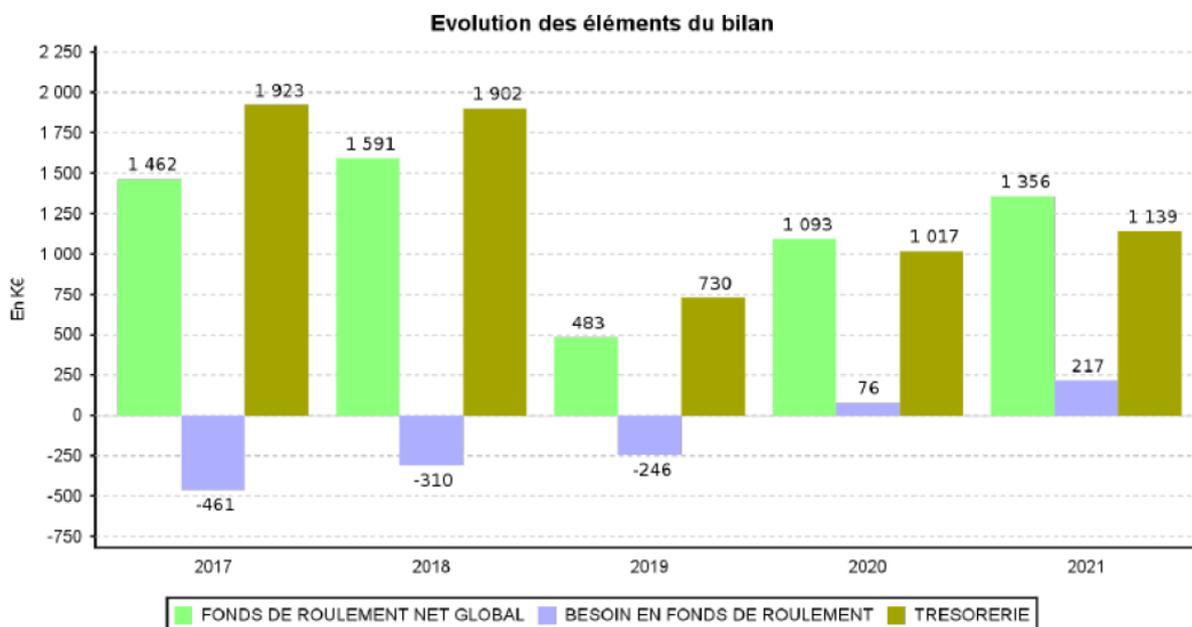
316 €/ hab pour les dépenses d'équipement ---

## 6 – FOCUS → Dette

Focus Dette				
Capacité de désendettement (Dette au 31dec / CAF Brute)	2020	1,67	2021	0,87
Encours de dette	2020	769 802 €	2021	621 927 €
Encours de dette / habitant	2020	236 €	2021	189 €
Annuité de la dette (Rembt Kal + Intérêts)	2020	151 559 €	2021	160 042 €
Annuité de la dette (Rembt Kal + Intérêts) / Habitant	2020	46 €	2021	49 €
Annuité Dette / Dépenses Réelles Fonctionnement	2020	9,53 %	2021	12,55 %
Annuité dette / Recettes Réelles Fonctionnement	2020	8,03 %	2021	8,03 %



## 7 – Situation patrimoniale au 31 décembre 2021



Fonds de roulement : 1.353.926 € (résultats de clôture + provision de 2.000 €) = 412 € / hab

Moyenne département (2021) : 360 € / hab

## 7 – Principaux constats

### Atouts :

- Excellente qualité comptable qui facilitera le passage à la M57 au 01/01/2023
- Maîtrise des charges de fonctionnement qui permet de dégager une capacité d'autofinancement conséquente
- Niveau de la CAF à mettre en parallèle avec les investissements : son montant permet d'investir sans recourir systématiquement à de nouveaux emprunts
- Niveau élevé des réserves lié à une politique d'équipement importante mais subventionnée et à une politique d'endettement maîtrisée
- Importante capacité de désendettement

### Arrivée de Jean-Noël LE MENN.

A la question de Madame Odette CASTEL relative à la détermination de la sincérité du budget, Madame Sandrine OLIVIER répond que les budgets de chaque commune sont vérifiés par les services de la Préfecture.

### BUDGET PRIMITIF 2022 – Lotissement communal « Clos des Coquelicots »

Madame Odette CASTEL, Adjointe au maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal le projet de budget 2022 du lotissement communal « Clos des Coquelicots » proposé par la commission des Finances/bureau municipal réunie le 22 mars dernier, qui peut être synthétisé de la façon suivante :

**Section de fonctionnement : sur-équilibre de 83 354.44 €**

**Section d'investissement : équilibrée à 640 083.71 €**

SECTION D'EXPLOITATION			
CHAP.	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		13 623.68
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	184 580.00	
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	640 083.71	447 197.23
65	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	5.00	5.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE		447 197.24
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>824 668.71</b>	<b>908 023.15</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
001	SOLDE D'EXECUTION	192 886.48	

040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	447 197.23	640 083.71
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>640 083.71</b>	<b>640 083.71</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** le budget primitif 2022 du lotissement communal « Clos des Coquelicots » tel que présenté ci-dessus.

## TAUX D'IMPOSITION 2022

### ERRATUM sur le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Madame Odette CASTEL, indique que l'année dernière, du fait de la suppression de la taxe d'habitation, le produit de la taxe du foncier bâti revenant au département avait été transféré aux communes. Le conseil municipal avait alors voté un maintien du taux de 2020 pour 2021 ; mais ce dernier était venu s'ajouter à celui en vigueur pour le département, comme l'indique la délibération, prise :

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :

	2020	2021
Taxe d'habitation : gel du taux <b>sans modulation possible</b>	15.45%	15.45%
Taxe foncière <b>communale</b> sur les propriétés bâties	15.93%	15.93%
Taxe foncière <b>départementale</b> sur les propriétés bâties	15.97 %	15.97 %
<b>Nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2021</b>		<b>31.90%</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.06%	37.06%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 31.90 %
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 37.06 %

Par conséquent, le taux à prendre en considération est de 31.90 % et non 15.93% comme étudié en commission Finances/Bureau municipal mardi dernier.

Elle indique que les taux communaux sont inchangés depuis 14 années notamment du fait de la dynamique de construction importante qui fait évoluer régulièrement les bases (+ 140 K€ entre 2020 et 2021) et permet d'augmenter les recettes sans avoir à réévaluer les taux.

La proposition émanant de la réunion étant de ne pas modifier le taux, cela n'impacte en rien le projet de budget 2022.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame Odette CASTEL relative à la situation financière de la commune ;

Vu le projet de budget primitif 2022 de la Commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de conserver, pour l'année 2022, les taux d'imposition votés pour l'année 2021, à savoir :

	2022
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES	31.90%
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	37.06%

## QUARTIER DES OISEAUX – Validation du projet

Monsieur Michel LE GALL indique que suite à l'étude préalable menée en 2018 et 2019 puis à diverses réunions, depuis fin novembre 2021 entre le maître d'œuvre, 2LM, et les deux commissions municipales « Urbanisme, cadre de vie » et « Travaux, Environnement », le projet a été arrêté.

Soucieux d'intégrer les riverains au dossier d'aménagement de leur quartier, une réunion publique s'est tenue le mardi 15 mars dernier. Une trentaine de riverains était présents. L'ensemble du projet leur a été présenté conjointement par Monsieur le Maire et M. Jérôme ROUILLON, chef d'agence 2LM.

Monsieur Michel LE GALL présente le projet à l'assemblée. Les principaux objectifs sont les suivants :

- ✓ Réduire la place de la voiture
- ✓ Sécuriser les chemins doux
- ✓ Désimperméabiliser les espaces publics
- ✓ Paysager les espaces publics
- ✓ Mettre en accessibilité des cheminements
- ✓ Densifier raisonnablement

Il indique qu'il a été convenu, à l'issue de la réunion, de laisser une semaine aux riverains pour consulter le dossier en mairie et consigner leurs éventuels griefs. 9 personnes sont venues en mairie, 7 ont déposé des doléances.

Elles portent principalement, de manière synthétique, sur :

- Des craintes relatives à l'écoulement des eaux pluviales vers les descentes de garage du fait de l'absence de trottoirs surélevés par rapport au niveau de la voie
- Un manque de places de stationnement rue des Tourterelles, portion comprise entre son intersection avec la rue des Fauvettes et le fond de l'impasse. A priori, du fait de la largeur importante de la voie sur cette portion, la requête devrait pouvoir être satisfaite.
- Les doléances d'un particulier pour le stationnement de son véhicule

Les informations ont été transmises au maître d'œuvre afin qu'il propose, le cas échéant, des solutions. Un retour est attendu pour la fin du mois afin de pouvoir rapidement lancer la consultation des entreprises

Le prévisionnel financier, pour ce qui concerne les travaux sous maîtrise d'ouvrage communale est de 555 550 € HT, soit 666 660 € TTC.

Au vu de la conjoncture, il est prudent de prévoir un coût financier plus conséquent. La réponse du maître d'œuvre à l'interrogation posée sur le potentiel intérêt de modifier l'enveloppe de l'opération est de fixer l'estimation à 750 000 € TTC.

Nathalie FLOC'H demande comment a été déterminé le sens de circulation pour la partie concernée par le sens unique.

Pascal KERBOUL lui répond que cela a été arrêté par les riverains.

Xavier LANSONNEUR demande le nombre de personnes présentes à la réunion du 15 mars.

Monsieur le Maire lui indique qu'une trentaine de riverains y était présente.

Céline GOUEZ demande si chaque habitation disposera de place de stationnement supplémentaire pour accueillir des visiteurs.

Pascal KERBOUL lui répond par la négative, la configuration du quartier ne le permettant pas mais plusieurs zones de stationnement seront réparties dans le quartier.

Michel LE GALL indique que l'idée est d'éviter les stationnements sur les cheminements doux.

Gérard MAREC demande ce qu'il advient des bassins de récupération d'eaux pluviales initialement prévus dans le projet.

Monsieur le Maire lui indique que ces derniers ne sont plus nécessaires, le choix s'est porté sur la création de places de stationnement perméables.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Michel LE GALL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'aménagement du quartier des Oiseaux tel que présenté ;
- **VALIDE** le budget de 750 000 € TTC pour la réalisation de ces travaux ; pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage de la commune ;
- **PRÉVOIT** les crédits au budget primitif 2022 de la Commune.

<b>BUDGET PRIMITIF 2022 – Commune</b>
---------------------------------------

Madame Odette CASTEL, adjointe au maire en charge des Finances ;

Après avoir présenté à l'assemblée le tableau récapitulatif des indemnités des élus au titre de l'année 2021 ;

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kms, repas...)	Avantage en nature (véhicule, logement...)	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kms, repas...)	Avantage en nature (véhicule, logement...)
Pascal KERBOUL	24 083.16	335.92				
Odette CASTEL	7 000.92			8 270.40		
Stéphane LE ROUX	7 000.92	335.92				
Emmanuelle LE ROUX	7 000.92					
Patrick ROUDAUT	7 000.92	231.52				
Céline GOUEZ	7 000.92					
Michel LE GALL	7 000.92					
Béatrice MUNOZ	4 480.56					
Gérard MAREC	4 480.56					

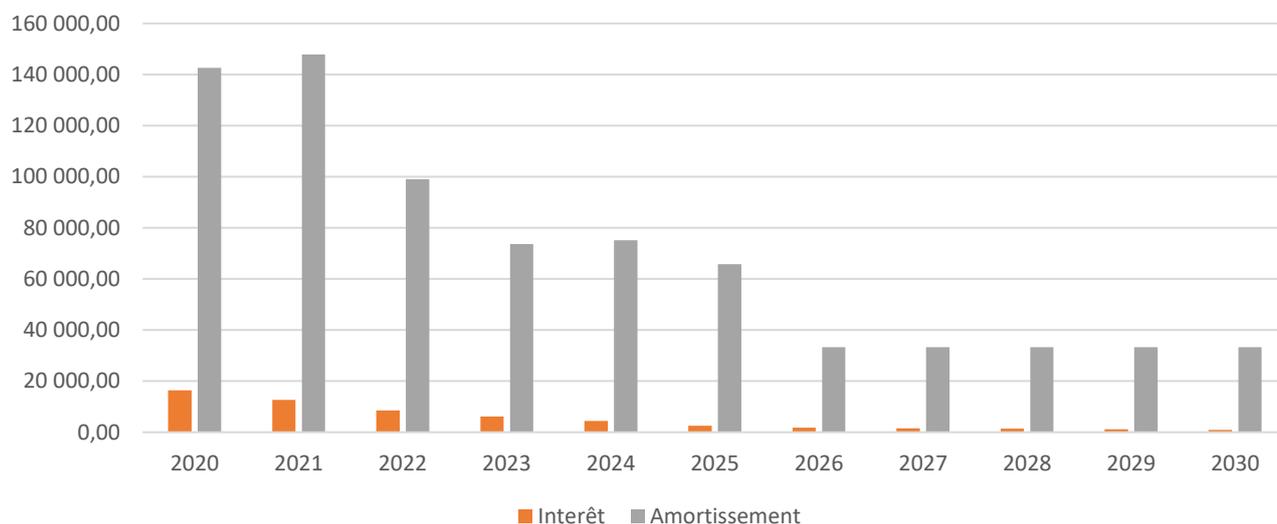
Après avoir présenté la situation financière de la collectivité ;

- **Etat de la dette**

	Intérêts	Amortissement	Liquidé
2020	16 446,23	142 613,48	159 059,71
2021	12 646,68	147 874,30	160 520,98
2022	8 595,41	99 063,39	107 658,80
2023	6 137,72	73 616,56	79 754,28
2024	4 393,29	75 160,99	79 554,28

2025	2 589,65	65 753,14	68 342,79
2026	1 775,00	33 333,32	35 108,32
2027	1 575,00	33 333,32	34 908,32
2028	1 375,00	33 333,32	34 708,32
2029	1 175,00	33 333,32	34 508,32
2030	975,00	33 333,32	34 308,32
Total général	57 683,98	770 748,46	828 432,44

## REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS - Période 2020/2030



présente au Conseil Municipal le projet de budget 2022 de la Commune proposé par la commission des Finances/Bureau municipal réunis le 22 mars dernier, qui peut être synthétisé de la façon suivante :

**Section de fonctionnement :** équilibrée à 2 079 980.00 €

**Section d'investissement :** équilibrée à 3 089 355.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAP.	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	477 600.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	656 050.00	
014	ATTÉNUATION DE PRODUITS	6 300.00	
023	VIREMENT A LA SI	503 807.00	
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	86 213.00	
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	336 650.00	
66	CHARGES FINANCIERES	11 600.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00	
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	760.00	
002	RÉSULTAT REPORTÉ		83 966.00
013	ATTENUATION DE CHARGES		15 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE		98 900.00
73	IMPOTS ET TAXES		1 405 200.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		469 414.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		7 500.00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 079 980.00</b>	<b>2 079 980.00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	176 480.00	
204	SUBV. EQUIPEMENT VERSEES	122 190.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	873 123.00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 746 689.00	60 862.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		729 960.00
021	VIREMENT DE LA SF		503 807.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		86 213.00
041	OPÉRATIOS PATRIMONIALES	50 773.00	50 773.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		680 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		479 480.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	120 100.00	498 260.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>3 089 355.00</b>	<b>3 089 355.00</b>

Monsieur le Maire indique que, pour ce qui est de la section de fonctionnement, les prévisions sont sensiblement identiques à celles de l'année dernière, une vigilance particulière a toutefois été portée sur certains postes du fait de la conjoncture : énergies, carburants, électricité.

Stéphane LE ROUX expose la situation quant aux dépenses d'investissement relatives à la basilique. Chaque année, jusqu'à présent, des travaux de maintenance/réparation étaient réalisés au vu d'un entretien sur site avec les services de l'ABF, au risque de ne pas prendre en compte les potentielles urgences. Il est décidé de lancer, sur une durée d'une année, un diagnostic complet de la basilique et de la chapelle de Guicquelleau afin de permettre d'établir, à l'issue de ce travail, un plan pluriannuel des interventions au vu des constats réalisés. Il indique que ce type d'études peut être financé par la DREAL, la région, le département mais aussi probablement par le programme Petites Villes de Demain.

Il développe ensuite le projet de rénovation de la buvette/tribune du stade de football. Cela permettra notamment de mettre aux normes les toilettes et leur accès.

Patrick ROUDAUT intervient sur les travaux de voirie prévus au budget primitif et en expose les principaux :

- Pen ar Vilin : le projet rentre dans le projet de réhabiliter chaque année un quartier de la commune. Suite à réunion avec les riverains début mars, il est proposé de rénover les trottoirs et d'aménager l'espace vert situé au cœur du lotissement. La voie d'accès aux deux maisons sises au fond du lotissement sera également enrobée.
- Routes de Kerbriant et Gorrekear : Finalisation des aménagements (chicanes, chaudiou, places de parking...)
- Kerinen : réfection d'une partie de chaussée

Céline GOUEZ intervient sur le projet d'équipement de salles en défibrillateurs. Le choix sera à faire entre acquisition ou location. La nouvelle génération de défibrillateurs peut être contrôlée à distance pour s'assurer de leur état de fonctionnement.

Xavier PENNORS demande s'il ne serait pas possible de lancer un groupement d'achat avec d'autres communes pour ces matériels.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame Odette CASTEL ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** le budget primitif 2022 de la Commune tel que présenté ci-dessus.

## ARMORIQUE HABITAT – Demande de garantie d'emprunts

Le Conseil municipal,

Vu le rapport établi par Monsieur le Maire ;

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22998 du Code Civil ;

Vu le contrat de prêt N°132034 en annexe signé entre : Société Anonyme d'HLM d'Armorique Habitat ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1 : ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 179 157.00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°132034 constitué de 2 lignes du prêt.

**Article 2 :** La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

## INFORMATIONS DIVERSES

### A – Point sur les travaux

#### Atelier communal

- carrelage terminés, pose faïences en cours
- Enrobé fait, hors accès nord fait cette semaine
- Clôtures et portails en cours

Les opérations de réception ont été réalisées lundi dernier. Bien que le chantier ne soit pas terminé, il a été décidé, afin de tenter de mettre la pression sur les entreprises tardant à intervenir, de maintenir la date de réception.

Il semble être réaliste de penser que nous pourrions prendre possession des lieux dans une quinzaine de jours.

**Accès (principal) via la route du Creyer**



**Accès via le complexe sportif**



**Bâtiment de l'accès via Le Creyer**



**Stalles de stockage des matériaux de voirie**



**Aire de lavage des véhicules**



**Carport**



**Zone de stockage**



**Mezzanine**



**Atelier**



**Bureau**



**Salle de pause**



**Vestiaire masculin**



## **B – Recrutement agent technique**

Monsieur Sébastien PRUNIER, 38 ans, habitant à PLOUDANIEL, a été recruté pour intégrer les services techniques communaux après publicité et entretien.

Sa fiche de poste porte sur les entretiens techniques des bâtiments communaux et les espaces. Il sera bien évidemment, comme l'ensemble des agents techniques, amené à intervenir sur tous les domaines en fonction des besoins.

Il interviendra également comme adjoint de Bruno GOASGUEN pour ce qui concerne la gestion du service. Il a débuté hier.

## **C – Inaugurations**

Plusieurs chantiers (rue de Keranna, Extension de l'école, salle de Kermaria) n'ont pas pu faire l'objet d'inauguration du fait de la crise sanitaire. Il est proposé de réaliser ces 3 inaugurations en même temps ; le vendredi 1<sup>er</sup> juillet prochain à 17 heures.